



**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS POUR DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS,
NI AUX AGENCES DE NOUVELLES AMÉRICAINES**

Pour diffusion immédiate

TSX : FER

Les Mines de fer Century nomme un Vice président exécutif

TORONTO – le 13 décembre 2013 – Les Mines de fer Century (« Century » ou « la Société ») a le plaisir d'annoncer la nomination de Peter R. Jones au poste de Vice président exécutif. Tout en poursuivant ses propres intérêts commerciaux, M. Jones consacrerait la majeure partie de son temps au développement des projets miniers de Century, commençant par le projet DSO de Joyce Lake (minerai à enfournement direct).

« Nous sommes ravis d'avoir attiré un cadre supérieur du calibre de M. Jones pour diriger notre équipe minière, débutant par le développement du projet DSO de Joyce Lake, » a déclaré Sandy Chim, Président et chef de la direction.

Ingénieur professionnel, M. Jones a plus de 40 ans d'expérience en tant que cadre supérieur dans des rôles d'exploitation, de gestion et de direction de projet. Il a été consultant dans plusieurs pays et a dirigé plusieurs projets réussis dans les domaines des mines, des concentrateurs et de l'assemblage des capitaux nécessaires à la métallurgie.

M. Jones a été PDG de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited, une filiale à part entière d'Anglo American plc; il a joué un rôle important dans l'assemblage du capital nécessaire à l'acquisition de l'entreprise afin d'établir la HudBay Minerals Inc. M. Jones a aussi été PDG de HudBay Minerals, entreprise qui a connu le gain le plus important du prix de son action parmi toutes les entreprises inscrites à la bourse TSX en 2006.

M. Jones a été Président et de l'Association minière du Manitoba et de l'Association minière du Canada. En 2006, Ernst & Young l'a nommé Entrepreneur de l'année pour la région des prairies canadiennes. Il a aussi été impliqué activement dans la gestion des défis auxquels les minières font face, y compris les questions autochtones. Il est diplômé de l'École des mines de Camborne au Royaume-Uni (1969) et l'École supérieure de gestion de Banff (1984). M. Jones est également Président du conseil et PDG par intérim d'Augyva Mining Resources Inc. et administrateur de Victory Nickel Inc. et de Mandalay Resources Inc.

MM. Hubert Vallée, ancien Premier vice président, développement et logistique, et Ghislain Arel, ancien Directeur du développement minier, poursuivront des rôles de consultants auprès de la Société.

Au sujet de Century

Century est une entreprise d'exploration et de développement consacrée à l'exploration et au développement potentiel de projets de fer au Canada. La Société détient des intérêts importants dans plusieurs propriétés dans l'ouest du Québec, dans la région prolifique de production de minerai de fer de la Fosse du Labrador dans l'est du Québec, et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. Century compte deux principaux partenaires stratégiques en WISCO Resources et Minmetals Exploration & Development (Luxembourg) Limited S.à.r.l., deux sociétés d'état chinoises détenant les ressources financières et techniques permettant de lui fournir du financement et des expertises techniques pour l'exploration et le développement de l'ensemble de ses projets.

Les Mines de fer Century détient des intérêts dans les projets d'exploration miniers suivants, situés dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador :

- Le projet d'**Attikamagen** dans lequel Labec Century Iron Ore Inc. (« Labec Century ») détiendra une participation de 100%, suite à la conclusion de l'enregistrement du transfert des titres de propriété annoncé le 4 décembre 2013. Labec Century est une coentreprise dont Century détient 60% et WISCO Attikamagen 40%. Le projet de DSO de Joyce Lake à Attikamagen est en phase de développement; il s'agit du gisement le plus avancé quant à l'estimation de ressources conforme à la NN 43-101 et à l'évaluation économique préliminaire, complétée le 8 mai 2013 et affichée sur SEDAR et sur le site de la Société;
- Le projet de **Sunny Lake**, une coentreprise de Century et de WISCO International dans le cadre de l'entente de coentreprise de Sunny Lake, tel qu'annoncé par Century le 29 novembre, 2012.
- Le projet de **Duncan Lake**, dans lequel Century détient une participation accumulée de 65% en vertu d'une entente d'option et de coentreprise avec Augyva Mining Resources Inc. (TSX-V: AUV) (« **Augyva** »). Century a signé une entente-cadre de coentreprise avec WISCO qui permet à WISCO d'acquérir une participation de 40 % dans le projet Duncan Lake; et
- Les projets **d'Astray, de Grenville, de Menihék et de Schefferville**, récemment acquis d'Altius Minerals Corp. (TSX:ALS) détenus à 100 % par Century, sauf le projet Astray, dont Century a vendu une participation de 80 % et conservé une participation de 20 %.

L'objectif de la Société est d'accroître la valeur pour les actionnaires par le développement des projets de fer au Canada et de devenir un grand producteur de minerai de fer canadien. Site Web des Mines de fer Century : www.centuryiron.com

Bob Leshchysheh, MBA, CFA
Vice-Président, Développement corporatif et relations avec les investisseurs
416-977-3188, Ext. 109
bob.leshchysheh@centuryiron.com

Pauline Couture, PCA
514-927-8424
pmc@pcassociates.ca

MISE EN GARDE SUR LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS

Ce communiqué peut contenir des renseignements prévisionnels au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les renseignements prévisionnels portent sur l'avenir plutôt que sur le passé. Dans ce contexte, les énoncés portent souvent sur le rendement attendu des affaires et des finances, et contiennent souvent des mots tels que « prévoit », « croit », « planifie », « estime », « s'attend à » et « a l'intention de » ou une autre expression semblable, ou des énoncés selon lesquels tel ou tel action ou événement « pourrait » ou « devrait » se produire ou être entrepris. Tout énoncé, hormis ceux portant sur des faits historiques, peut être inclus sans limites; les énoncés au sujet de l'enregistrement du transfert des titres de propriété, de l'exploration, le développement et la production future au projet DSO de Joyce Lake DSO est un énoncé prévisionnel. De par leur nature, les énoncés prévisionnels traitent de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations diffèrent de façon déterminante de ceux prévus ou décrits lors de tels énoncés prévisionnels. Ces facteurs peuvent comprendre, entre autres, les risques suivants : le besoin d'un financement supplémentaire; les risques d'exploitation associés à l'exploration minière; la possibilité que les analyses ne puissent pas être validées sur une plus grande échelle; le besoin de permis; les fluctuations dans les prix des matières premières; les questions de titre; les réclamations pour la responsabilité environnementale et les assurances; la dépendance auprès du personnel clef; les conflits d'intérêts potentiels parmi certains cadres, administrateurs ou promoteurs avec certains autres projets; l'incapacité de conclure des ententes d'utilisation des infrastructures ferroviaires, portuaires ou énergétiques; les mésententes avec des groupes autochtones; l'absence de dividendes; la concurrence; la dilution; la volatilité du prix de notre action, le volume et les risques additionnels identifiés dans la section « Facteurs de risque » du bulletin d'information annuel de la Société pour l'année fiscale terminée le 31 mars 2013, d'autres rapports et soumissions auprès de la Bourse de Toronto (TSX) et d'autres autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prévisionnels sont basés sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction en date de leur publication et Century ne s'engage nullement à les mettre à jour si ces croyances, estimations ou opinions devaient changer, sauf lorsque les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les investisseurs sont prévenus de ne pas attribuer de certitude excessive aux énoncés prévisionnels.